LA MAISON DU MEUBLE
LÉON
VANDENDRIESSCHE
Tél. 16.27 62-64, Rue de Gand - TOURCOING Tél. 16.27

LILLE

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

AUDIENCE DU 25 JUIN

Les arbres fruitiers. — Le 17 mai 1937, dans la matinée, en se rendant à sa propriété, M. Ernest Petitprez, rentier à *Wahagnies*, rue Pasteur, constatait qu'au cours de la nuit précédente, on lui avait cassé quatre arbres fruitiers. L'enquête a établi que l'auteur de cet acte stupide était un sieur Auguste Gourichon, 28 ans, ouvrier d'usine à Wahagnies, rue Pasteur. Celui-ci déclara qu'il était venu dans la propriété de M. Petitprez en passant au-dessous des fils de fer barbelés qui la clôturent, et qu'il avait cassé les arbres, parce qu'il n'était pas dans un état normal.

Le Tribunal a condamné Gourichon à *1 mois d'emprisonnement avec sursis* à 16 francs d'amende.

Au Palais de Justice. — Le 25 janvier 1937, vers 9 heures du matin, Mme Cajot née Ghiluy Marguerite, domiciliée à *Lille*, se rendait au Bureau d'Assistance Judiciaire, lorsqu'elle se trouva en présence de son mari avec lequel elle était en instance de divorce. Voulant reprendre son enfant que son mari avait avec lui, ce dernier, Albert Cajot, 28 ans, électricien à Paris, lui répondit : « Ne touche pas l'enfant où je t'étrangle », puis il exerça des violences sur sa femme.

Poursuivi pour menace de mort et coups et blessures, Cajot a été condamné par défaut à *1 mois d'emprisonnement* et 1 franc de dommages-intérêts.

Mari brutal. — Le 27 avril 1937, Jean-Baptiste Verschuere, 43 ans, marchand de volailles à *Wattrelos*, 45, rue du Vieux-Bureau, frappait sa femme à coups de pied et de poing, parce qu'elle lui reprochait son attitude. Il a été condamné à 16 francs d'amende et à 1 franc de dommages-intérêts.

Scandale. — Jean Déknop, 60 ans, chiffonnier, rue de l'Union, 14, cour Duthoit à *Wattrelos*, se trouvait le 4 juin au hameau du Sapin Vert, lorsqu'il causa du scandale. Le garde champêtre dut intervenir, mais Déknop l'outragea grossièrement. *15 jours d'emprisonnement*

Le coiffeur et le chômeur. — Emile Fardoux, 43 ans, demeurant à *Lambersart*, 58, rue Ampère, exerce la profession de coiffeur. Il est en même temps locataire principal de l'immeuble où il exerce son métier et, en cette qualité, il réclame à son sous-locataire, Félix Crédis, le paiement du loyer que ce dernier ne règle pas parce qu'il est chômeur. Le 12 mai 1937, à 14 heures, Fardoux réclama de nouveau son dû et il brutalisa son sous-locataire, le frappant à coup de poings. Il a encouru pour ce fait 25 fr. d'amende avec sursis. Félix Crédis a obtenu 100 francs de dommages-intérêts.

Un violent. — Dans la soirée du 5 avril 1937, Ernest Bélart, 30 ans, manœuvre à *Lomme*, 45, rue Crépy, rentrait au domicile conjugal en état d'ivresse. Il me naça sa femme de mort en lui disant : « Je vais t'avoir, ta dernière heure a sonné. » Il lui porta alors des coups de poings à la figure. Aux cris poussés par la malheureuse femme, la mère de celle-ci arriva, mais elle fut également l'objet de violences de la part de son gendre.

Le Tribunal a condamné Bélart à *2 mois de prison avec sursis*, 25 francs d'amende et 5 francs pour ivresse.

Querelle féminine. — Le 20 avril dernier, la dame Sylvie Debruye, 38 ans, tisserande à *Lille*, 7, rue d'Esquermes et Aurélie Denil, 33 ans, ménagère à Lille, 9, rue Pierre Curie, se prirent de querelle. Toutes deux échangèrent ensuite des coups. 16 francs d'amende avec sursis à la première ; 25 francs à la seconde.

Quelle râclée ! — Arthur Leport, âgé de 39 ans, demeurant à *Lille*, 16, rue St-André, est tueur à l'Abattoir de Lille. Sa femme se plaint des mauvais traitements qu'elle reçoit de lui. Un dimanche de mars 1937, la malheureuse reçut une formidable râclée : coups de poing à la figure, sur la tête et sur le corps. Elle porte plainte. Leport, qui avait fait défaut, avait été condamné à *15 jours de prison*. Il forma opposition, mais ne se présenta pas davantage. Le Tribunal a confirmé la peine.

Affaires diverses. — Jean Verbesselt, 38 ans, ouvrier charbonnier, demeurant à *Armentières*, 90, cite Gervais, a contrevenu à un arrêté d'interdiction de séjour ne venant à *Lille* le 18 juin 1937. Il a été condamné à *3 mois et 1 jour d'emprisonnement.*

— *15 jours d'emprisonnement* avec sursis à Raymond Bartier, 30 ans, sans profession ni domicile arrêté pour vagabondage.

— *1 mois d'emprisonnement* à Henri Delvaux, 36 ans, journalier, sans domicile fixe, qui a contrevenu à un arrêté d'interdiction de séjour.

— Condamnée par défaut à 15 jours d'emprisonnement pour outrages envers un agent, Silvie Desmedt, 63 ans, femme de ménage à *Wattrelos*, 165, rue de la Baillerie forma opposition. Comme elle avait regretté les faits, le Tribunal a ramené la peine à *8 jours avec sursis.*

EN BELGIQUE

La Construction d'une Piscine à Menin

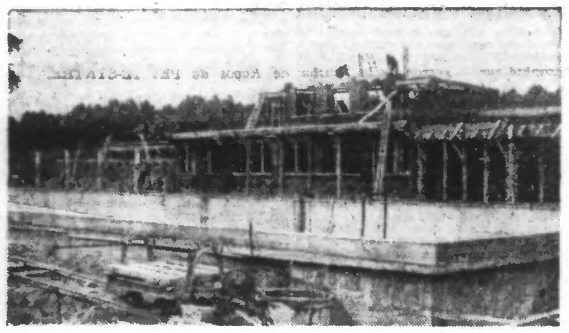

L'Administration communale de MENIN *fait procéder à la construction d'une vaste piscine en bordure de la Lys. On voit sur notre cliché un état des travaux.*

AU CONSEIL COMMUNAL

D'IMPORTANTS PROJETS ONT ÉTÉ ADOPTÉS ET LE CONSEIL A DONNÉ SON ACCORD DE PRINCIPE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE NATATION

Le Conseil communal s'est réuni sous la présidence de M. Joseph Vandevelde, député-bourgmestre. Tous les conseillers étaient présents. Le Conseil accorde pour 20.000 fr. environ de concessions dans les cimetières communaux.

Après avoir notifié les nouveaux tarifs de la Société du gaz et de l'électricité (le prix du kilowatt-h est porté à 1.77 au lieu de 1.75 le trimestre précédent), le Conseil procède à la vérification trimestrielle des caisses communale et de la C.A.P., dont les procès verbaux de vérification relèvent respectivement un avoir en caisse de 418.975 fr. 88 et de 110.988 fr. 66.

LA CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE NATATION

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord de principe pour la construction d'un bassin de natation, dont le réalisation sera certes bien accueillie par la population Mouscronnoise.

Après bien des démarches, l'administration est sur le point de fixer son choix sur un emplacement convenable. Il s'agit de le gare vicinale près de la place de l'Orue, gare ne présentant plus d'utilité et dont on a décidé la désaffectation. L'emplacement serait suffisamment grand pour permettre la construction d'un bassin de natation ainsi que d'une salle de gymnastique dont la plupart des écoles sont dépourvues.

Le bassin de natation serait du type des bassins couverts, la piscine mesurerait 12 m. sur 25 m. La profondeur varierait de 0 m. 60 et 3 m. Le construction de ce bassin coûterait une somme d'environ deux millions. Avec les subsides le charge de la commune serait ramenée à 600.000 francs.

CONSTRUCTION D'UN INSTITUT POUR INCURABLES ET D'UN HOSPICE POUR VIEILLES FEMMES

Les locaux actuels étant nettement vétustés et insuffisants, le C.A.P. a proposé à l'administration communale de construire un institut pour incurables et un hospice pour vieilles femmes.

La C.A.P. a sollicité à cet effet le réemploi d'une somme de 150.000 fr. environ, provenant de la vente de terrains lui appartenant. Ce capital est resté disponible après le remboursement des sommes avancées par la ville pour la construction d'une maternité. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil.

Ainsi, le Conseil vote l'emprunt de

Corps des sapeurs-pompiers. — A l'unanimité, destiné à financer l'équipement en matériel pour le service d'incendie.

A la polyclinique communale. — A partir du vendredi 9 juillet, un nouveau service d'Urologie sera mis à la disposition du public. Il a été confié aux bons soins de M. le docteur Beyer, de Gand, spécialiste des voies urinaires, reins, etc.

M. le docteur Beyer tiendra ses consultation à la Polyclinique tous les vendredis de 8 h. 30 à 10 h. 30 du matin.

Etat Civil. — Naissances : Dépauw Marie, rue de Wattrelos, 69 ; Guffens Lucienne, rue de la Filature, 23 ; Breyne Henri, rue du Hainaut, 41 ; Gevere Claude, rue du Nouveau-Monde, 183 ; Derekx Jean, rue du Mont-à-Leux, 134 ; Saenen Gilbert, rue de la Tête-d'Orme, 159 (maternité) ; Saelens Bernard, chaussée de Luingne, 206, à Luingne (Refuge).

Publications : Gezels Eugène, trieur, rue Pierre-Catteau, 97, à Wattrelos et Loosveld Hélène, soigneuse rue Alfred-Heno, 6 ; Marescaux Pierre, mécanicien, rue du Christ, 83 et Domecyn Madeleine tailleuse, rue de Roubaix, 258 ; Jacques Roger, visiteur, Grand Place, 1 à Luingnes et Pollefoort Blanche, soigneuse, rue du Bornoville, 62 ; Castel Alfred, coiffeur, rue du Moulins, 5, et Leclercq Jeanne, s.p. à Roubaix ; Vanhoucke Léonel, tisserand à Aelbeke et Vervaeke Marie, piqûrière, rue du Nouveau-Monde, 282 ; Kints Henri peintre, rue du Couet, 185, et Slegtinck Simone, couseuse, Grand Rue, 25.

Décès : Pollie Adrienne, 29 ans, rue d'Ennetières, 78 ; Salembrier Louise, 59 ans, hôpital ; Depauw Marie, 2 jours, rue de Wattrelos, 69 ; Mobouck Georgine, 25 ans, Hôpital ; Devoldre Rosa, 59 ans, rue des Brasseurs, 23 ; Lefebvre Hector, 33 ans, hameau du Compas, 1 ; Braeckelaere Marie, 45 ans, rue du Mont-à-Leux, 83 Nolf Romanie, 63 ans, Grand Rue, 140 ; Vanhaesebrouck Edavina, 61 ans, rue du Théâtre, 40.

HERSEAUX

AU CONSEIL COMMUNAL

Les membres du Conseil Communal se sont réunis sous la présidence de M. Jean Beaucarne, bourgmestre. Après lecture du P. V. de la dernière réunion, on passe à la discussion de l'ordre du jour.

L'assemblée a accordé plusieurs concessions de terrain au cimetière. Le procès-verbal de vérification de la caisse communale qui présente une encaisse de 103.709 fr. est communiqué au Conseil, ainsi que celui de la C.A.P. qui accuse 12.332 fr. Un avis favorable a été donné à une demande de la C.A.P. tendant à obtenir un subside du fonds provincial, ainsi que la décision acceptant la proposition de l'Etat, d'aliéner 283 m2 de terrain au prix de 2.800 fr. pour le redressement de la route de Dottignies. Des crédits supplémentaires pour 1936 s'élevant à 15.950 fr. ont été votés par l'assemblée.

Celle-ci a décidé aussi que le taux de la taxe de voirie pour 1937 sera réduit dans la proportion de 1/3 environ par rapport à l'exercice 1936. La taxe sur les aqueducs et les trottoirs a été revisée et le règlement taxe correspondra au coût du travail effectué

Maintien de l'ordre. — Un nouvel article a été ajouté au règlement de police relatif au maintien de l'ordre : « Les rassemblements en plein air sont soumis à une autorisation préalable du bourgmestre

Construction d'un trottoir. — La construction d'un trottoir, rues des Alliés et du Petit Audenaerde, a été décidée aux frais des riverains.

Afin d'assainir le quartier de la gare, le Conseil a décidé d'exproprier une bande de terrain longeant le derrière des constructions de la rue de la Station. Un aqueduc y sera construit aux frais des riverains intéressés.

Une nouvelle route. — L'assemblée a approuvé le tracé, les plans et devis du projet de construction d'une route de grande communication pour relier le populeux quartier des « Bellons » au Mont-à-Leux. Elle a approuvé l'adjudication à M. Willocq de Lessines, pour la somme de 636.723 frs de la réfection des routes des Bellons et de la Broche-de-Fer. Afin de redresser deux courbes dans la rue du Crétinier, il a été décidé d'acquérir deux parcelles de terrain.

Nouvelle école communale. — Il a approuvé l'adjudication des travaux pour la construction d'une école communale à la société coopérative « Les Ouvriers du Bâtiment Réunis de Mouscron », pour la somme de 705.102 frs.

Le Conseil a décidé des emprunts de 130.000 frs et 540.000 frs au Crédit communal, pour part communale et part des subsides dans le coût de la réfection de la route des Ballons. Le Conseil a décidé de contracter des emprunts pour la construction d'une école : 274.000 frs pour part communale, 431.000 frs pour part subsides. Il a décidé un emprunt de 51.000 frs au Crédit communal pour payer les compteurs d'eau potable. Il a donné un avis favorable à l'organisation d'un service d'autobus entre Herseaux gare et Herseaux frontière.

MENIN

Un vol de vélo. — M. Ernest Lambelin, négocian, demeurant 71, rue d'Ypres, vint déclarer au bureau de police qu'on lui avait volé son vélo portant la plaque n. 325.286. Une enquête est ouverte pour retrouver la bicyclette volée.

Un Ancien Combattant à l'honneur. — Lundi, dans la soirée, la commission de la Fédération Nationale des Combattants se rendit au domicile de M. Anatole Desmet, 53 ans, demeurant rue Aug. Debenne qui, durant la guerre 1914-18 n'avait pas quitté le front et avait toujours servi dans les lignes comme mitrailleur et qui actuellement est malade et alité.

M. Félix Bauduin, président de la F.N.C. épingla officiellement la « Croix de feu » sur la poitrine de ce héros de la guerre en présence de MM. Saquet-Welvaert, commandant retraité, Mertens, Dujardin, Verstraete, Sterkx, Declercq, Vermont, Vermez, Tanghe et enfin M. Blaise qui prononça une allocution touchante.

Etat civil. — Naissances : Simoens Lydie, 40 Avenue de la Ferme ; Hiltrop Denise, rue d'Ypres, 194, Bisseghem ; Samoy Bagda, rue du Rossignol, 19, Wevelghem ; Remmerie Paul, rue de Courtrai, 46, Wevelghem ; Platteuw Annie, rue de la Chapelle, 28, Wevelghem ; Soctaert Norbert, 330, rue de Dadizeele ; Ollivier Henri, 328, rue d'Ypres ; Ducastel Marc, 63, rue de la Gare ; Ducastel Christiane, 63, rue de la Gare ; Bouckaert Monique, 3, rue du Soleil.

Publications de mariage. — De Rous Marcel, décorateur, rue de Bruges, 128, et Wiertel Rozalja, sp., à Roubaix ; Ver Eecker Werner, menuisier, Place Vander Mersch, 12 et Steyaert Gabrielle, sp., rue de Moorsellenq ; Pyncket Julius, mécanicien à Moorsledé et Moreau Zulma, ouvrière de fabrique, rue des Marchandises, 1.

Décès. — Serruys Zulma, 31 ans, ép. Verhaeghe Jules, rue du Moulin St-Jean, 61, Gheluwe ; Carlier Florence, 89 ans, ép. Minne Pierre, 300, Avenue de la Ferme, Gheluwe ; Beyens Jules, 61 ans, ép. Cromber Esther, 23, rue Léopold ; Remmerie Paul, 2 jours, rue de Courtrai, 46, Wevelghem ; Dedeurwaerder Jean, 85 ans, Vve Vandeborre Caroline, 135, rue de l'Agneau ; Ghesquière Maria, 8 ans, rue ed la Femme, 1, Geluwe ; Quagebeur, sexe masculin, mort-né, rue de Lauwe, Reckem ; Vandichel Irène, ép. Vanlede Gérard, 91, rue du Sablon ; Descheemacker Marie, 68 ans, Vve Dono Charles, 13 Quai du Nord ; Poigole Valentina, 22 ans, ép. Vrielynck Elie, 47, rue Princesse Elisabeth ; Labens Polydore, 79 ans, ép. Maertens Adeline, 454, Haut-Chemin ; Dutholt Jérôme, 55 ans, ép. Van Acker Elodie, 492, rue de Mouscron.

RECKEM-LEZ-MENIN

GRANDE TOMBOLA DU TANCY-FAIR

Lundi soir a été tiré une grande tombola à l'occasion du Tancy-Fair qui eut lieu lors de la Foire annuelle et dont les numéros gagnants sont les suivants :

2057	5614	1584	9660	3016	5091	2665	5521
5368	3589	2298	4784	0905	5442	0359	3122
0567	1187	1782	2751	2849	3215	0867	2937
0069	2574	5262	2971	5041	2112	3856	0240
4956	5167	3177	5829	3535	0564	2362	4294
0007	2365	4527	0527	0759	0549	2531	0331
0229	0464	4994	4976	0064	3506	0427	3051
1725	6013	3803	4854	2409	0853	0448	4712
3703	0149	1173	4722	5209	1083	0260	0042
4332	5712	0625	2291	3820	1963	1610	4484
3785	0188	0698	0169	5520	4953	4065	3104
5630	4589	5652	4176	1771	5275	5167	0474
1077	5386	4995	1822	1002	2094	0252	4644
0242	0702						

TOURNAI

Etat civil. — Naissances : René Franqué, rue des Bouchers Saint Brice ; Georgas Olikier, ch. de Lille ; Jeanne Vennotten, ch de Lille ; Willy Leturcq, ruc Rogier ; Ribert Vercauteren, ch. de Douai ; Fredy Lamarque, Luchet d'Antoing ; Claude Tilleul, sentier 85 ; Jacques Heintje ch. de Willemeau ; Merc Bausier, rue de l'Athénée ; Francis Harekman, rue des Magasins ; Andrée Maissart, Luchet d'Antoing.

Publications : Géo Douvrain, docteur en médecine, à Vitry-en-Artois et Marie-Thérèse Massy, s.p., à Tournai, rue Crespel — Jean Huguet, technicien, à Bruxelles et Jeanne Delobbe, Grand' Place. — Francis Boutry, employé à Tournai et Antoinette Poullet, s.p., à Roubaix. — Paul Cemberlin, ajusteur, ch. ds Saint-Amand et Rose Secret, vendeuse, rue Ad Pois.

Décès : Joseph Dewerf, 77 ans, rue du Chemiqe ; Louis Pontus, 57 ans, impr., rue Ste-Eleuthère ; Clovis Goossens, 64 ans, comptable, place Verte ; Peulin Urbain, 52 ans, peiis. de l'Etat, ch. du Moulin de Marvis ; Marie Pontignies, 63 ans chaussée de Doual.

DANS LA RÉGION

LES TROIS RAISONS D'UN SUCCÈS

Quand vous achetez un billet de loterie, c'est évidemment pour gagner ; vous recherchez donc la loterie qui vous offre les meilleurs chances.

Cette loterie, c'est la Loterie des Régions Libérées dont le succès persistant tient à ces 3 raisons : 1° deux chances par billet ; 2° peu de billets ; 3° beaucoup de lots.

Achetez sans plus attendre votre billet pour le prochain tirage du 4 juillet, pendant que vous avez encore la possibilité de choisir chez les vendeurs le numéro qui vous portera chance.

M. LÉON MINART DIRECTEUR ADMINISTRATIF DE L'ASILE DÉPARTEMENTAL DE SAINT-VENANT

M. Léon Minart, contrôleur principal des services départementaux d'assistance du Pas-de-Calais, vient d'être nommé directeur administratif de l'asile public départemental d'aliénés et de l'hospice des vieillards et incurables de Saint-Venant.

M. Léon Minart a été nommé contrôleur des services départementaux en 1913 et a pris ses fonctions en avril 1914, à Boulogne-sur-Mmer, après un stage à la préfecture.

Puis, en août 1914, il est chargé de la direction du service des allocations aux familles des mobilisés. Il part, ensuite, aux armées, sur sa demande, en septembre 1915, fait la campagne d'Italie et termine la guerre comme sous-officier à l'état-major du général Mangin.

M. L. MINART

Rappelé à la préfecture en février 1919, il assure la réorganisation des services départementaux d'assistance et ne reprend ses fonctions qu'en 1921.

Il est nommé contrôleur principal et successivement assimilé comme grade aux chefs de bureaux et aux chefs de division de préfecture. Tout en conservant ses fonctions initiales, il prend la direction du service des soins gratuits aux mutilés et est enfin appelé à la haute fonction administrative de directeur des établissements de Saint-Venant, qui compte actuellement près de 2.000 malades ou vieillards.

M. Léon Minart est un fonctionnaire doué des plus belles qualités professionnelles, plein de tact, d'une affabilité souriante, d'un zèle parfait ; il a su gagner l'estime de tous. Sa nomination à ce poste élevé souligne une belle carrière toute d'activité et de dévouement à la cause des humbles A.T.

DERNIÈRE HEURE

MENACE DE FERMETURE DES HOTELS, CAFÉS ET RESTAURANTS DE LA FRANCE ENTIÈRE

Une note du Comité exécutif de l'Hôtellerie, de la Restauration et du Commerce des Boissons de France et des Colonies

Paris, 25. — Le « Comité exécutif de l'hôtellerie, de la restauration et du commerce des boissons de France et des colonies » communique la note suivante :

« En exécution des résolutions prises dans les ordres du jour des organisations nationales des 21 et 22 avril dernier, confirmées au cours des assemblées générales des Conseils d'administration de ces dernières en date des 22 et 23 juin, pour la Confédération nationale des débitants de boissons, hôteliers, limonadiers et restaurateurs de France, et du 24 juin pour la Chambre nationale de l'hôtellerie française, un comité exécutif vient d'être constitué qui, dès maintenant, siège en permanence.

» Ce comité exécutif a décidé de passer immédiatement à l'action. Il règle en ce moment les détails indispensables de la fermeture des établissements : hôtels, cafés, restaurants de la France entière. Les organisations nationales ci-dessus désignées rappellent que tous les établissements sont contraints à cette fermeture, dans l'impossibilité où ils se trouvent, en raison de leur situation financière déjà très obérée, de supporter les nouvelles charges que leur impose l'application du décret réglementant la semaine de quarante heures dans leur profession. C'est avec stupeur qu'ils enregistrent la sévérité des plus importantes dispositions de ce décret, qui les placent en présence de difficultés insurmontables. »

Une déclaration de M. Chautemps

Paris, 25 — En apprenant la décision des hôteliers, M. Camille Chautemps a fait la déclaration suivante : « Je suis très surpris de la décision que vous m'annoncez, bien que le décret sur l'application des 40 heures eût été délibéré et approuvé par le Conseil des ministres, du précédent cabinet. J'ai obtenu qu'y fussent apportées avant sa publication plusieurs modifications appréciables que les employés ont consenti à accepter sur son insistance. Comment, dans ces conditions, et alors que la voie arbitrale serait ouverte à ceux des intéressés à qui des circonstances particulières rendraient impossible l'application de la loi, peut-on songer à fermer tous les hôtels de France, même ceux à qui le décret donne de larges satisfactions ? Je souhaite voir se rétablir une atmosphère de loyale collaboration et je ne négligerai aucun effort pour arriver à ce résultat. »

Un communiqué de la Chambre syndicale du Commerce en détail des boissons du Nord

La Chambre Syndicale du Commerce en détail des boissons du Nord nous communique :

« Un communiqué du Ministre du Travail, paru hier dans les journaux annonce que le décret déterminant l'application des 40 heures dans les débits de boissons, hôtels, cafés, restaurants et autres établissements de ventes de liquides à consommer sur place paraîtra à l'« Officiel » le 25 Juin.

» Il est rappelé que ce décret n'est applicable qu'au personnel employé, et il est confirmé que la délégation des débitants de boissons reçue le 1er Juin au Ministère du Travail a eu l'assurance qu'il ne serait prévu aucune fermeture obligatoire, pas plus que d'heures d'ouverture et de fermeture pour les débitants travaillant seuls, ou en famille, ou même ayant du personnel, du moment que les lots sociales sont appliquées à ce dernier.

» La Chambre Syndicale rappelle, par contre, le décret du 13 Mai, qui apporte quelques modifications au registre que les hôteliers, aubergistes ou logeurs doivent tenir en exécution de l'article 475 du code pénal.

» Le nouveau registre prévu par le décret du 28 Avril 1937 devra être mis en service le 1er Juillet prochain. Il comprendra trois feuillets identiques dont le premier (feuillet bleu), est remis aux services de police ; le second (feuillet rose), également pour les services de police, mais à remettre fin de mois ; ces deux feuillets sont détachables.

» Le troisième feuillet (couleur blanche), reste attenant à la souche, sert de contrôle à l'hôtelier et est à la disposition de la police pour les visas réglementaires comme pour le contrôle des agents fiscaux.

» Par conséquent, simplification à la réglementation antérieure, les hôteliers n'étant plus obligés de tenir qu'un seul registre au lieu de registre et de fiches précédemment nécessaires.

Des registres du modèle prévu existent dans le commerce pour 100 voyageurs (300 feuillets), et pour 200 voyageurs (600 feuillets)

LA PRODUCTION des houillères françaises diminue

Dieppe, 25. — Le XXe Congrès des importateurs de charbons et des fabricants d'agglomérés de houille du littoral français s'est ouvert ce matin à la Chambre de Commerce de Dieppe.

M. MARCERON, président du Syndicat Central des Importateurs de Charbons, a exposé la situation en Angleterre, en Belgique, en Allemagne et en France.

Il a indiqué que la production des houillères françaises n'a atteint, au cours des quatre premiers mois de 1937, que 15.700.000 tonnes contre 16 300.000 tonnes pendant la même période de l'année précédente, ce qui a obligé à importer, de janvier à fin mai, 246.000 tonnes de plus qu'en 1936. Le Congrès de 1938 aura lieu à Rouen.

M. DE TESSAN est parti pour l'Italie

Il assistera à l'inauguration du Monument élevé aux soldats français tombés en terre italienne

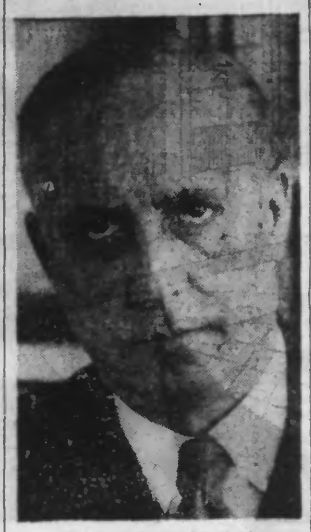

M. François DE TESSAN

Paris, 25. — M. François de Tessan, sous-secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères, a quitté Paris hier soir pour se rendre à Pederobba, où il représentera le gouvernement français à l'inauguration au cimetière militaire français, du monument que la France, avec le concours des anciens combattants français en Italie, vient de faire ériger au bord du Piave, à la mémoire des soldats français tombés en terre italienne au cours de la grande guerre.

LE TIRAGE DU SWEEPSTAKE de la Loterie Nationale

Le secrétariat général de la Loterie Nationale nous prie de préciser que 24 chevaux devant prendre le départ dans le Grand Prix, quatre chevaux : « Formor », « Gold Scent », « Athalario » et « Victrix » ont eu un numéro de série déjà attribué à leur concurrent, la Loterie Nationale, tranche spéciale du Grand Prix n'ayant que vingt séries.

LA SEPTIÈME TRANCHE DE LA LOTERIE NATIONALE SERA TIRÉE LE 14 JUILLET

Paris, 25. — Le tirage de la septième tranche de la Loterie Nationale aura lieu en présence du public, le 14 juillet, à 17 heures, dans les jardins du Palais Foncillon, à Royan (Charente-Inférieure).

836 KM. A L'HEURE !

New-York, 25. — Un nouveau monoplan de chasse de la marine a réalisé une vitesse moyenne de 836 km. à l'heure pendant des essais où il atteignit par moment des vitesses de 804 à 965 km.-heure. L'avion est muni d'un moteur de 1.250 CV. Il s'éleva cinq fois à une altitude de 5.000 mètres, d'où il plongea verticalement jusqu'à 1.800 m. C'est un monoplan métallique monoplace à ailes surbaissées, muni de mitrailleuses et porte-bombes, qui pourra, malgré sa vitesse, atterrir sur les navires porte-avions.

EN FRANCE

Beauvais, 25. — La grève agricole, dans la région de Neuilly-en-Thelle, qui durait depuis le 14 juin, est terminée. Les salaires n'ont pas été augmentés.

LES DERNIERS COURS

COTONS

Liverpool, 25. — Importations : 17.082 balles : Américain, baisse 2 : Brésilien, baisse 2 : Egyptien Sakellaridis, baisse 10 ; Upper, hausse 10 : Giza, baisse 5.

New-Orléans, 25. — Middling Upland : disp. 1248 ; janv. 1232 ; mars 1336 ; mai 1239 ; juil. 1213 ; oct. 1224 ; déc. 1230.

New-York, 25. — Middling Upland : disp. 1274 ; janv. 1226 ; févr. 1327 ; mars 1229 ; avr. 1230 ; mai 1231 ; juin, inc. ; juill. 1224/26 ; août 1224 ; sept. 1224 ; oct. 1225/26 ; nov. 1225 ; déc 1224.

Recettes aux ports : de l'Atlantique, 3.000 ; du Golfe, 3.000 ; du Pacifique, nulles.

Exportations pour : la Gde-Bretagne, nulles ; pour le Continent, 9 000 ; pour le Japon et la Chine, nulles.

Le marché fut en hausse durant toute la journée sur les câbles de Liverpool, des achats de Liverpool sur différences et sur une assez bonne demande de Wall-Street. — Clôture bien soutenue.

Statistique publiée par la Bourse de New-York :

Recettes aux ports : de l'Atlantique, 6.000 ; du Golfe, 13.000 ; du Pacifique, 2.000 ; dans 56 villes de l'intérieur, 11.000. Total depuis le 1er août : 6 780.000.

Exportations pour : la Gde-Bretagne, 14.000 ; pour la France et le Continent, 25.000 ; pour le Japon et la Chine, 3.000. Total depuis le 1er août : 5.571.000 ; pour la Gde-Bretagne : 1.169.000 ; pour le Continent : 2 493.000.

Stocks dans tous les ports : 1.220.000 ; dans 56 villes de l'intérieur : 962.000

SUCRES

Londres, 25. — Cristallisés, 17/2 à 19/3. *Cuba :* prompte livrais. 345 ; anc. contr. janv. 242/43 ; mars 243/44 ; mai 246/47 ; juill. 249/50 ; sept 253/54 ; nov. 252/53 ; déc. 255/56. — Ventes : 8 000 tonnes.

CAFÉS

Rio N° 7 : 9 1/4 ; mars 705 ; mai 708 ; juill. 723 ; sept. 712 ; déc. 709. — Ventes approxim : 44.000 sacs.

Santos N° 4 : disp. 11 5/8 ; mars 1021 ; mai 1017 ; juil. 1085 ; sept. 1061 ; déc. 1035. — Ventes approxim. : 16.000 sacs.

COURTRAI

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Opposition. — D'Haeus Marthe, qui avait été condamnée à 2 mois plus 350 fr par défaut pour un vol domestique de 100 fr. au préjudice de M. Vuylsteke à Wevelghem, fit opposition au premier jugement. Le tribunal, après plaidoirie de son avocat, a réduit la peine en 2 mois sans amende.

Coup de couteau. — Meertens Georges avait porte un coup de couteau à quelques centimètres en dessous de l'œil du sieur Decraene Jules, à Emelghem. La querelle naquit du fait que le petit garçon de Decraene aurait porté une gifle à la petite fille de Maertens.

Ce dernier écope de 2 mois d'emprisonnement. La victime qui dut s'aliter pendant 15 jours reçut un dédommagement de 1416 fre.

Vols. — Nuyttens Jules de Weereghem, un récidiviste incorrigible qui fut déjà condamné pour vols par les tribunaux de Bruxelles, Courtrai, Charleroi, Turnhout, etc., s'était rendu coupable de vol d'une montre-bracelet de grande valeur au préjudice de son patron, le termier M. René Dalle. Risquons-Tout à Mouscron. Arrêté, Nuyttens avoua mais prétendit avoir jeté la montre dans un ruisseau. Elle ne fut jamais retrouvée.

Nuyttens a été condamné à 6 mois plus 350 fr. d'amende. Il est déclaré déchu de ses droits civils durant 5 ans, et vu son penchant continue au vol, il sera mis durant 5 ans sous le contrôle du Gouvernement après avoir purgé sa peine. Il a été reconduit en prison.

— Lycke Camille, ouvrier agricole, étant au service de M. Hector Werbrouck, cultivateur à Herseaux, commit un vol d'une importante somme d'argent. Il a été condamné à 3 mois plus 350 fr d'amende.

Divers. — Cottenie Richard, de Moen, a été condamné à 15 jours d'emprisonnement pour diffamation envers Mad. Deceuninck.

— D'Hont Jean, de Luigne, avait frappé à l'aide d'une matraque le sieur Vanoostuyse Léopold qui reprochait au premier de ne pas attacher son chien qui l'attaquait souvent. M. Vanoostuyse resta 10 jours au lit. D'Hont a été condamné à 700 fr. d'amende ou 1 mois.

— Albert Vanhoenacker, de Belleghem, étant surpris en flagrant délit de braconnage, menaça le garde-chasse, M. Avet. Vanhoenacker écope de 700 fr d'amende.

MARCHÉS du 21. — Blé dito blanc par 100 kilos, 142 à 145 ; Seigle, 133 à 135 ; Avoine, 125 à 133 ; Féveroles, 110 à 115 ; Orge, 112 à 122 ; Farine de froment, 204 ; Son indigène, 75 ; Rebulets, 105 ; Foin, 40 à 45 ; Paille, 34 à 37 ; Pommes de terre jaunes, 40 à 45 ; Beurre au kilogr. 20 1/2 ; Œufs par pièce, 0 40 à 0.45 ; Maïs plata, 90 ; Maïs cinquantino, 108 ; Graine de lin exotique, 179 : Graine de lin indigène, 151 ; Tourteaux de lin indigène, 206, Tourteaux de lin américain, 102 ; Tourteaux arachide, 108.

Nitrate du Chili, 114 ; Sulfate d'ammoniaque, 97 ; Arachide huile brute, 380 ; Arachide caramandel, 206 ; Huile de lin, 350 ; Lin de la Lys, 1.30 à 2.25 ; Lin blanc, 10.00 à 27.00 ; Lin roui à terre, 8.00 à 11.50 ; Etoupes brutes, 3.75 à 5.50 ; Etoupes fines, 3.50 à 8.50 ; Cossettes vieilles, 1.35 ; Cossettes nouvelle récolte, 0.96.

Marché au bétail. — Nombre de bêtes 483. — Vaches, par kilogr., 2.20, 3.70, 5.50 ; Génisses, 180, 4.80, 6.80 ; Taureaux, 44, 3.80, 5.65 ; Bœufs, 39, 4.65 6.70.

Marché aux volailles gibier, etc. — Lapins par kg, 8 ; Poulets par kg, 8 ; Poules par pièce, 10 à 12 ; Pigeons, 3 ; Canards, 10 ; Oies, 25.

Légumes et fruits. — Tomates par kg, 5 ; Choux fleurs, par pièce, 2 ; Céleris, par botte, 2 ; Poireaux, par b., 1. Cerises, par kg, 5 ; Fraises, par kg, 4 ; Raisins, par kg, 12.

Peaux vertes. — Peaux de lapins, par pièce, 10 ; chèvres, par p., 11 ; moutons, par kg, 9 ; vaches, 7 ; génisses 675 ; taureaux, 5.25 ; bœufs, 6 ; veaux 9.

Etat civil. — Naissances : Mescel De meuynck, av Tulmoth, 16 ; Guide Glorieux, av St-Roch, 14 ; Cécile Clarysse, rue de Grœhinghe, 36 ; Etienne Quartier, rue des Champs, 64 ; Veronique Debels, rue des Sables, 26 ; Lauretta Vandeyvère, quai du Reep, 7a ; Marie Ranson, ch. de Marcke, 35 ; Ralf Vandorpe, rue Albert, 46 ; R. Decruyenaere, Mosselbenk, 25 ; Georgette Decoutere, quai du Reep, 7a ; Luc Vercruysse, ch. de Bruges, 177 ; Jacques Vandenoroucke, rue d'Asseghem, 40 ; Werner Mœrman, rue Simon Stevin, 45 ; Rosette Vanfleteren, quai de l'Yser, 46 ; Marie Soetens, rue de Grœninghe, 36 ; John Delool, place Marie Jose, 14 ; Merle Venne Kerckhove, vieille rue du Château, 25 ; Merle Degreeve, ch. d'Audenarde, 142 ; Viviane Denis, boul. Julien Liebert, 35.

Publications : Marcel Versnaeyen, nég, rue du Saint-Esprit et Petula Lombeau, s.p., à Uccle. — Roger Lannoy, domestique à Rouiers et Zuima Debouverie, ménagère, à Cuerne. — Philémon Gyselinck, garagiste, rue du Gouvernement, 47, et Agnes Depoortere, tailleuse, rue du Nord, 1. — Arthur Vanoverbeke, ouvrier linier, à Cuerne et Marcella Supply, coupeuse-lingère